

DECISION n° 2018/85
Composition du jury d'admissibilité CRCN-BSO n°1
CRI Inria Bordeaux – Sud-Ouest

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état,

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu l'arrêté du 2 Janvier 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargé.e.s de recherche de classe normale à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury d'admissibilité du concours externe CRCN-BSO n°1 pour le recrutement de chargé.e.s de recherche de classe normale au sein du centre de recherche Inria Bordeaux - Sud-Ouest est composé des membres dont les noms suivent :

- BEAUGENDRE Héloïse
- BERGER Marie-Odile
- BOSSY Mireille
- CHARTIER Philippe
- DIARD Julien
- ENGE Andreas, vice-président
- JEANNOT Emmanuel
- LORIOT Mark
- MALRIEU Florent
- PRAGUE Mélanie
- ROUGIER Nicolas
- RUSU Vlad
- SEROT Isabelle
- TEILLAUD Monique, présidente
- ZEMZEMI Nejib

Fait à Rocquencourt, le 1^{er} mars 2018
Le Président-directeur général d'Inria

François SILLION

